



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 19 janvier 2022, a été adopté le règlement numéro 228-2021 *remplaçant le règlement 182-2017 déterminant l'heure et les jours de tenue des sessions ordinaires du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.*

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 14^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022



Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général